



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 19

Réunion du mardi 23 novembre 2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

VIRY CHATILLON – GYMNASSE LEO LAGRANGE – NNI 91 687 99 03

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 17/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement signée par le propriétaire le 16/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- PV CDS mentionnant la capacité d'accueil

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. émet un avis défavorable au classement de cette installation en raison des non-conformités majeures suivantes :

- Dégagement côté tribune de 0.60m
- Dégagement table de marque de 4 cm
- Dégagement point de corner de 25 cm
- Les murs ne sont pas protégés.

La Commission rappelle les dispositions réglementaire suivantes en matière de distance de sécurité pour les installations sportives existantes :

« Pour les niveaux Futsal 1 et Futsal 2, les zones de dégagement doivent être de 1 mètre minimum le long des lignes de touche et 2 mètres minimum le long des lignes de buts.

Pour les niveaux Futsal 3 et Futsal 4, il est demandé que les zones de dégagement soient de 1m minimum tout autour de l'aire de jeu.

Si les dégagements minimaux derrière les lignes de but ne peuvent pas être respectés, les murs doivent obligatoirement être traités de manière à absorber les chocs sur une hauteur minimale de 2m sur toute la largeur du terrain ».

En l'état actuel, il est donc impossible de classer ce gymnase et aucune compétition officielle ne peut s'y dérouler.

La Commission transmet une copie de la présente décision à la Commission Régionale Futsal.

DAMMARIE LES LYS – GYMNASSE ANQUETIL – NNI 77 152 99 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 18/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 signée par le propriétaire le 18/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 18/11/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 23/11/2031.

La C.R.T.I.S. demande à la ville de transmettre un A.O.P. ou attestation administrative de capacité sur le modèle transmis.

1.2. Confirmations de niveau de classement

CHEVILLY LA RUE – PARC DES SPORTS N°2 – NNI 94 021 01 02

Cette installation sportive était classée en niveau T7 provisoire jusqu'au 31/05/2012.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 13/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 02/03/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 02/03/2021
- PV CDS mentionnant la capacité d'accueil

Au regard des éléments transmis, et en l'absence de tests in-situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 23/11/2031.

La C.R.T.I.S. demande à la ville de lui fournir les derniers tests in-situ afin de pouvoir classer l'installation en Niveau T5 SYN.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

POISSY – STADE MARCEL CERDAN N°3 et 4– NNI 78 498 03 03 - 04

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in-situ pour ces 2 installations sportives et les transmet à la F.F.F.

FONTAINEBLEAU – STADE PHILIPPE MAHUT N°2 – NNI 77 186 01 02

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 15/10/2021.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 15/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 15/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in-situ du 09/10/2020
- Rapport de visite du 15/11/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 23/11/2021.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

AVON – STADE BENJAMIN GONZO – NNI 77 014 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2021.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 17/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 17/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in-situ du 08/10/2020
- Rapport de visite du 17/11/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 23/11/2021.

Le public étant admis derrière les buts et la zone de sécurité étant inférieur à 6m, il est demandé que:

- la protection de l'aire de jeu soit réalisée avec une clôture (2m h. sol mini) sur toute cette largeur et au droit des 20 m centraux avec un mur plein (bois, béton ou autre matériau résistant et opaque, 2m h. sol mini).

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

MONTROUGE – STADE JEAN LEZER – NNI 92 049 01 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 29/11/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 22/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 11/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 175 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.69.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 23/11/2023.

SERVON – STADE DOMINIQUE STABLE N°2 – NNI 77 450 02 02

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 09/07/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 04/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 167 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44.
- Facteur d'uniformité : 0.63.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 23/11/2023.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE